

SES

SOMMAIRE

- Évaluation des enseignants : le SNES est là pour vous défendre • Formation continue des professeurs de SES : des moyens cannibalisés par les stages de l'IDE • La série ES : une voie qui se porte bien p.2 • Sociologie : poursuivre les échanges avec l'Université • Les Sciences Économiques et Sociales sont-elles françaises ? • Du droit dans la série ES ? Une question qui en amène beaucoup d'autres... p.3
- Recrutement insuffisant pour remplacer les départs à la retraite • La voie économique des classes préparatoires aux écoles de management : un besoin de rénovation • Programmes : le temps des bilans p.4

DOCUMENT RÉALISÉ PAR LE GROUPE SES



Le SNES/FSU siège au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), organisme consultatif sur les textes réglementaires (programmes, grilles horaires, décrets d'application, etc.). Les avis du CSE n'en sont pas moins importants, notamment pour l'expression des positions de la profession (exemple : le vote contre le projet de loi Fillon). Le conseil se compose de 97 membres, représentant les différents personnels, les collectivités territoriales, les associations périscolaires, le MEDEF... et les organisations syndicales.

L'importance de la délégation d'un syndicat dépend directement du résultat des élections professionnelles.

En amont du CSE, le SNES rencontre les groupes d'experts, l'Inspection générale, les associations de spécialistes et essaie de faire évoluer les programmes et les textes lors des commissions spécialisées. Ce travail s'appuie sur les consultations des collègues syndiqués (enquêtes, stages, colloques...) et nos positions élaborées collectivement lors des congrès. En adhérant au SNES, en votant et en faisant voter pour ses listes, vous lui donnerez plus de poids pour faire évoluer positivement nos conditions d'enseignement, les programmes et le système éducatif.

Gisèle Jean, Cosecrétaire générale

Les SES c'est fondamental

L'année scolaire 2004-2005 a été largement marquée par la lutte, à laquelle le SNES a activement contribué, pour éviter que les Sciences économiques et sociales soient placées dans une concurrence inégale face à la LV2, le projet de loi Fillon visant à réduire à un seul les enseignements de détermination en Seconde. L'introduction de la LV2 dans le tronc commun a constitué une victoire indéniable.

La question des contenus à enseigner est un autre défi. Depuis quelque temps, il souffle un vent venant de l'inspection de SES visant à inciter les professeurs à enseigner les « différents concepts, mécanismes et analyses qui font consensus dans la communauté scientifique » accessibles aux élèves de Terminale et qu'il s'agirait de répertorier. S'appuyant sur un constat : la lourdeur des programmes, dont l'origine est bien plus à trouver dans leur mode de conception et l'insuffisante réflexion sur leurs objectifs, la solution envisagée par ce discours tente d'évacuer le débat, essentiel dans toutes les sciences sociales, au profit de l'enseignement de « fondamentaux », qui seul serait source de rigueur. Partir du constat qu'à l'Université ce débat

est faible et qu'un des courants de la pensée économique est particulièrement dominant ne suffit pas à légitimer cette démarche. Le « consensus » (certains parlent même de « savoirs stabilisés » !) auquel il est fait référence est-il d'ailleurs réel et « définitif » ? Ce serait une surprise extraordinaire que nous réserveraient les seules sciences économiques alors que par exemple cette année, année mondiale de la physique, nous montre que les savoirs de cette discipline ne cessent d'évoluer ! Pour rendre les programmes plus accessibles aux élèves, il serait sans doute plus sage de procéder enfin à une véritable évaluation de ce qui est enseigné de la Seconde à la Terminale pour penser les évolutions nécessaires, de réfléchir sur le fond avec des universitaires, et de demander leur avis aux professeurs de SES. Le SNES lancera une grande enquête en ce sens, dès janvier 2006.

Enfin les SES sont également confrontées aux « impératifs » budgétaires : la question des postes aux concours, bien sûr, celle des moyens affectés aux établissements pour continuer à assurer les dédoublements et aussi celle de la formation continue, réduite d'année en année. ■

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
le 6 décembre, je me fais entendre !

Le SNES est là pour vous défendre

Les enseignants font l'objet d'une double évaluation : une évaluation administrative, proposée par le chef d'établissement pour 40 % de la note globale et une évaluation pédagogique attribuée par l'inspection pour 60 % de cette note. Si les professeurs savent qu'ils peuvent contester la première au niveau de leur établissement et éventuellement au niveau académique (le formulaire de notation administrative le prévoit d'ailleurs), ils hésitent beaucoup plus à contester la seconde avec l'élément essentiel d'appréciation qu'est le rapport d'inspection. Or, nous avons connu, ces derniers temps, en SES, des cas d'enseignants consciencieux, faisant l'ob-

jet de rapports d'inspection pour le moins très sévères, suite à des désaccords de fond entre l'inspecteur et l'enseignant sur la façon d'aborder tel ou tel chapitre du programme, sur l'opportunité de l'utilisation de méthodes actives parfois remise en question par l'inspecteur... Il faut rappeler qu'à partir du moment où un professeur fait correctement son travail d'enseignant et respecte les programmes officiels, il n'y a aucune raison de le sanctionner négativement. L'inspecteur doit s'appuyer sur les instructions officielles, donner des conseils et aider le professeur, mais doit en même temps respecter sa liberté pédagogique dès lors qu'elle ne remet pas en

cause l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la progression et à la réussite des élèves. Si ce n'était pas le cas, nous assisterions à une profonde transformation du métier d'enseignant qui conduirait ce dernier à ne plus être que l'exécutant d'une tâche élaborée par d'autres que lui. Le SNES s'oppose à une telle dérive et conseille aux professeurs ainsi sanctionnés de contester le contenu du rapport établi par l'IPR en envoyant un courrier au doyen de l'inspection générale afin de demander une nouvelle inspection, dans les plus brefs délais et en alertant le SNES. ■

FORMATION CONTINUE DES PROFESSEURS DE SES

Des moyens cannibalisés par les stages de l'IDE

À l'exception de quelques académies, les plans académiques de formation se réduisent comme peau de chagrin, ne permettant plus aux enseignants de choisir une formation adaptée à leurs besoins. Dans plusieurs académies, les rares formations disciplinaires restantes sont à « public désigné » ne laissant aux profes-

seurs désireux de formation que la possibilité de s'inscrire dans des stages transversaux.

À côté de cela, tous les moyens sont orientés vers les stages longs de l'Institut de l'entreprise ce qui conduit I. Tharin, dans son rapport remis au Premier ministre sur l'orientation et la réussite scolaire, d'affir-

mer, sans humour, que « même si le coût de ces formations est bien réel, l'Éducation nationale ne fait que "libérer" les enseignants » ! À raison de deux mois par professeur et pour une centaine d'enseignants concernés par ces stages chaque année, faites le calcul du coût global de ces remplacements... ■

LA SÉRIE ES

Une voie qui se porte bien

Comme l'indique l'histogramme ci-dessous, la série ES se porte plutôt bien si l'on compare ses effectifs avec ceux des autres séries générales. Pour l'année scolaire 2004-2005, la série ES flirte avec les 100 000 élèves, en progression depuis 1995-96 dans un contexte de recul global des effectifs de séries générales. La série L, qui faisait pratiquement jeu égal avec elle en 1994-95, ne compte plus qu'un peu moins de 60 000 élèves, même si elle semble avoir enrayé son déclin.

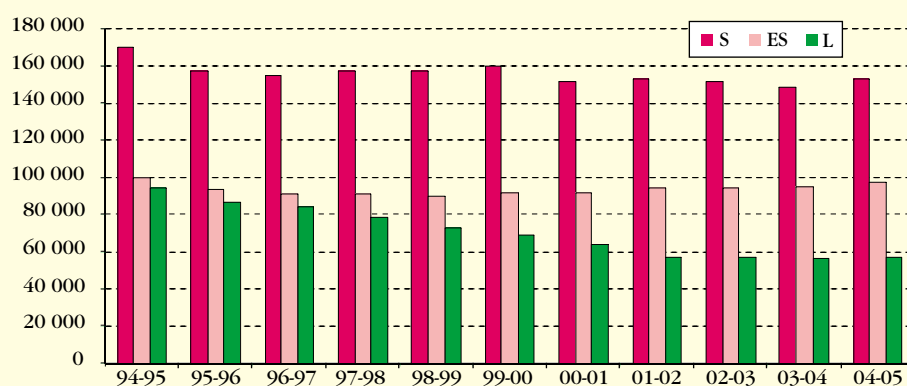
En ce qui concerne les EDS en Terminale, les mathématiques qui étaient choisies par 51,30 % des élèves en 1995-96 ne le sont plus que par 31,58 % des élèves en 2004-2005. Dans le même temps, les langues vivantes sont passées de 24,20 % des élèves à 29,37 % et les SES de 24,50 % à 39,05 %. Ces dernières sont devenues depuis l'année scolaire 2001-2002 le premier enseignement de spécialité choisi par les élèves de Terminale ES.

En Seconde, si l'on excepte la LV2 qui

concerne presque tout le monde (96,8 % des élèves de Seconde générale et technologique en 2004-2005), 45 % des élèves choisissent les SES en option de détermination. Cela représente une légère dimi-

nution par rapport à 2000-2001 où les SES ont culminé à 48,9 %. Seule progression notable : IESP-MPI, de 6,1 % des élèves de Seconde en 1998-99 à 13,4 % en 2004-2005... ■

Effectifs des Terminales des séries générales public + privé, France métropolitaine + DOM



Source : DPD

SOCIOLOGIE : Poursuivre les échanges avec l'Université

« La sociologie du lycée à l'Université » tel était le thème d'un débat organisé à la Sorbonne par l'Association des sociologues de l'enseignement supérieur (ASES), le 15 octobre dernier. La sociologie, discipline nouvelle, spécifiquement universitaire, accueille des étudiants qui n'ont pas toujours une idée claire de ce que recouvre ce nouvel intitulé, aucun prérequis spécifique n'étant exigé de ceux qui entrent dans ce cursus.

Cependant, c'est incontestablement à travers les sciences économiques et sociales, dès la classe de Seconde, mais surtout en Première et Terminale pour ceux qui choi-

sissent la filière « ES », que nombre de lycéens ont découvert des notions, des problématiques, des auteurs, voire des méthodes de la sociologie. La sociologie n'a cependant pas le même poids que l'économie dans les sciences économiques et sociales, ni dans les programmes officiels, ni sans doute dans les contenus effectivement enseignés. Par ailleurs, l'approche dominante des sciences économiques et sociales se veut spécifique, refusant les coupures disciplinaires universitaires, privilégiant le croisement des regards, économique, sociologique, mais aussi politique, ethnologique, démogra-

phique... sur ces objets qui constituent le monde économique et social (la famille, l'entreprise, le travail...).

Il faut renforcer le travail d'appropriation des contenus en lien avec la recherche universitaire dans le cadre de journées de formation continue. L'échange suivi montre qu'il est possible de construire de meilleurs cursus universitaires et de meilleures préparations au CAPES.

Confrontation des expériences, enquête menée auprès des enseignants de SES : un travail sérieux, dont le SNES est partie prenante, a été engagé. Il devra se poursuivre et le SNES vous informera des résultats. ■

Les Sciences Économiques et Sociales sont-elles françaises ?

Mises en place à la fin des années 1960, pour répondre à une demande sociale forte, les sciences économiques et sociales se sont construites comme discipline scolaire, mobilisant les champs disciplinaires de plusieurs sciences enseignées à l'université (économie, sociologie, démographie...). Les SES se sont ainsi distinguées à la fois par leur dimension pluridisciplinaire et aussi par les méthodes actives qui ont pu constituer, au début de leur existence, une véritable originalité. Le succès de la série ES, sa participation à la « démocratisation » du lycée prouve, s'il en était besoin, sa très grande utilité. La nécessité d'un enseignement de SES et celle d'une série où il est « dominant » découle également du besoin de plus en plus grand ressenti par la population d'avoir accès à une certaine culture économique et sociale. Si cette dernière est loin d'être dispensée

uniquement par l'Éducation nationale, il serait pour le moins curieux que celle-ci n'en investisse pas le champ. Mais qu'en est-il à l'étranger et notamment dans les pays de l'Union Européenne ? Existe-t-il partout, dans l'enseignement secondaire, un enseignement de SES ? À défaut, les différents champs disciplinaires convoqués par les SES sont-ils enseignés de façon autonome où dans le cadre de regroupements disciplinaires différents ? Quels en sont les contenus et les pratiques ? Le SNES souhaite, dans le cadre de ses « observatoires des programmes et des pratiques », conduire une étude comparative sur les systèmes éducatifs en Europe. Nous invitons les enseignants de SES à enrichir par leurs contributions et analyses la réflexion syndicale et à participer, sur ce thème, aux deux journées « observatoires » qui auront lieu en fin d'année scolaire. ■

DU DROIT DANS LA SÉRIE ES ?

Une question qui en amène beaucoup d'autres...

L'Inspection générale de SES dispose d'un projet concernant les options de Première ES et l'enseignement de spécialité de Terminale ES. En Première, son souhait est de renforcer les options de mathématiques et de SES (3 h au lieu de 2). Ces changements seraient financés par la disparition de l'enseignement de SVT en Première ES. L'option de SES de Première serait prolongée par un EDS en Terminale, avec des programmes en continuité portant sur science politique et droit public.

Rappelons d'abord que le SNES demande une évaluation sérieuse de ce qui existe aujourd'hui (et qui semble globalement donner satisfaction).

Si les élèves de la série ES souffrent d'une certaine faiblesse en matière de culture juridique (surtout en Terminale) la résolution de ce problème ne pourrait-il pas se trouver dans le cadre d'une révision du programme de l'actuelle option (et également de celui du « tronc commun ») ?

L'option « Science Politique » en Première et l'enseignement de spécialité en Terminale ne sont pas aujourd'hui en continuité. Cela donne un peu de souplesse dans les parcours entre la Première et la Terminale. Faut-il la remettre en cause ? Enfin, le SNES estime que l'accès à la culture scientifique pour les élèves de ES doit être confirmé. ■

Rencontre avec M. Jean Étienne, Doyen de SES

Le SNES (Gisèle Jean, Georges Ortusi) a rencontré le doyen de l'inspection générale SES vendredi 10 juin 2005. Trois sujets ont notamment été débattus : la question de la formation continue des enseignants dans les académies ; les stages en entreprises : les seuls stages longs destinés aux professeurs de SES sont ceux qui sont organisés par l'Institut de l'Entreprise en partenariat exclusif avec le ministère de l'EN. Ces stages sont prolongés tous les deux ans par des colloques. Le SNES dénonce toujours cette exclusivité tout en revendiquant la possibilité pour les enseignants de participer à des stages dans des grandes entreprises, des PME, des administrations déconcentrées ou décentralisées, des syndicats... L'IG ne ferme pas la porte au principe d'une diversification des sources de formation mais ne souhaite pas se lancer dans une procédure d'appel d'offres pour obtenir de nouveaux partenaires comme le SNES le lui demande ; le doyen a ensuite exposé le projet de l'IG concernant les options de Première ES et l'enseignement de spécialité de Terminale ES (voir article à ce sujet).

Les SES disposent d'un groupe disciplinaire

Comme pour toutes les disciplines, le SNES dispose d'un groupe disciplinaire en SES qui contribue à enrichir la réflexion de la direction nationale du syndicat sur les contenus et les pratiques propres à la discipline. Ce groupe travaille dans le cadre des « observatoires des programmes et des pratiques » mis en place depuis plusieurs années par le SNES qui est ainsi le seul syndicat d'enseignants à s'être doté de structures permettant une telle réflexion pédagogique. Si vous désirez participer aux travaux de ce groupe, contactez georges.ortusi@snes.edu

Recrutement insuffisant pour remplacer les départs à la retraite

Les SES sont une discipline jeune mais qui approche bientôt de la quarantaine... Pas étonnant, dans ces conditions, que le nombre de départs à la retraite grimpe de façon importante : entre 140 et 160 départs sont désormais attendus chaque année. Les 92 postes mis au CAPES externe pour l'année 2005 (78 en 2004), ne couvriront pas

tous les départs, même si on y ajoute les 3 postes du CAPES 3^e concours et les 33 de l'agrégation externe. Par ailleurs, la tendance actuelle consiste à « éliminer » progressivement tous les contractuels pour ne recruter que des vacataires, sans formation initiale et n'ayant pas un accès de droit à la formation continue. Il n'y a aucune garan-

tie pour que les collègues en absence de longue durée puissent être remplacés (les TZR sont pratiquement tous affectés). Les objectifs budgétaires du gouvernement laissent craindre le pire pour 2006. Les enseignants de SES devront, avec le SNES, mener la bataille pour un recrutement et une formation de qualité. ■

LA VOIE ÉCONOMIQUE DES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX ÉCOLES DE MANAGEMENT

Un besoin de rénovation

Désormais, plus de 4 candidats sur 10 aux concours des écoles de management sont des bacheliers ES. Par leur ouverture d'esprit et leur capacité de réflexion, ces candidats sont très appréciés par les écoles et passent avec succès les concours d'entrée, y compris dans des écoles comme HEC. « L'analyse économique et historique des sociétés contemporaines » (AEHSC) constitue la spécificité disciplinaire de la voie économique. Le contenu de ces enseignements prolonge celui des « sciences économiques et sociales » du secondaire avec une large dimension historique. Orienté vers la compréhension des grandes questions économiques et sociales contemporaines, le programme d'AEHSC

est thématique et mobilise les apports de l'économie, de la sociologie et de l'histoire pour comprendre les enjeux de nos sociétés. C'est un exemple rare de pluridisciplinarité réussie dans l'enseignement supérieur. Extrêmement apprécié des étudiants et des enseignants, c'est sur lui que repose en très grande partie le succès de la voie économique.

Or, cet enseignement est aujourd'hui menacé. La commission ministérielle réunie l'année dernière pour l'actualiser s'est soldée par un échec. Des menaces de partage des horaires et d'éclatement des contenus entre l'histoire et l'économie sont prises très au sérieux par les enseignants. De telles décisions auraient des conséquences inac-

ceptables tant sur les services des enseignants et leurs conditions de travail que sur la formation intellectuelle des étudiants. C'est, une fois de plus, l'esprit « SES » qui est attaqué. Toute remise en cause de l'AEHSC dénaturerait la voie économique, supprimerait sa spécificité par rapport à la voie scientifique qui accueille les bacheliers S et affecterait gravement la réussite des bacheliers ES.

La voie économique participe largement à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Une remise en cause de sa spécificité n'est pas acceptable. Le SNES va agir pour relancer la réflexion sur les programmes dans le sens qui avait fait un large accord dans la profession. ■

PROGRAMMES : pour le débat

Les actuels programmes de SES datent de 1999 pour celui de Seconde, de 2001 pour celui de Première et de 2002 pour celui de Terminale. Le programme de « l'option » de SES de Première dite « Science Politique » est resté inchangé depuis sa création en 1996. Les programmes des trois années n'ont jamais été pensés de façon cohérente avec une réflexion approfondie sur des objectifs globaux pour l'ensemble du cursus. La « rénovation » des programmes voulue par l'ancien ministre Claude Allègre a commencé par celui de Première, s'est poursuivi par celui de Terminale, en laissant de côté celui de Seconde... Jamais une évaluation sérieuse des programmes n'a été faite, malgré les demandes du SNES. Cela est d'autant plus dommageable que l'ancien programme de Terminale, qui a peu vécu, semblait donner satisfaction à la majorité des collègues. Rappelons que le SNES a voté contre l'actuel programme de Terminale. Celui-ci introduit des indications complémentaires

très prescriptives qui laissent peu de liberté aux enseignants et contribuent à l'alourdissement du programme. Si le SNES a obtenu qu'une circulaire limite les sujets de baccalauréat aux notions comprises dans la « grille » du programme en excluant celles ajoutées dans les indications complémentaires, la question de la cohérence et de la lourdeur n'en est pas pour autant réglée. L'entrée dans le programme par des notions au lieu de questionnements (comme cela était le cas dans l'ancien programme) autorise une multiplication des sujets possibles, en les rendant de plus en plus « techniques ». Les sujets posés ces deux dernières années et les réactions des commissions d'entente sont là pour en témoigner. Il serait donc grand temps d'envisager une évaluation sérieuse de l'ensemble des programmes de SES. Le SNES lancera une grande enquête et fera des propositions pour aller dans ce sens. Il demandera au ministère une évaluation officielle des programmes. ■

TPE : une suppression « économique » et antipédagogique

Dans le cadre d'une stratégie d'économies budgétaires tous azimuts, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de faire passer à la trappe les TPE en classe de Terminale. Aucune justification pédagogique n'a été avancée. Seul « argument » : les heures ainsi récupérées devaient servir à financer des dédoublements en langues vivantes. On sait ce qu'il en est advenu : les dédoublements de langues sont devenus de simples allègements, en Terminale et en LV1, et les heures récupérées se sont très largement « évaporées »...

L'intérêt pédagogique des TPE est bien réel : faire travailler les élèves autrement, sur des sujets choisis par eux, dans le cadre d'une relation différente avec les enseignants, sur la base de recherches documentaires et d'une production devant favoriser l'esprit critique et permettant de décloisonner les disciplines... Les sciences économiques et sociales ne peuvent que se « retrouver » dans cette démarche, s'inspirant très largement de méthodes déjà pratiquées (du moins en partie) dans la discipline.

Sur l'organisation et l'évaluation des TPE en classe de Première et sur le dispositif transitoire de prise en compte des TPE pour le bac 2006, voir L'US n° 627 du 28/10/2005 (http://www.snes.edu/snesactu/article.php3?id_article=1507).